

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 17 (1872)  
**Heft:** 12

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

« chefs des ambulances, c'est-à-dire aux médecins de division et au médecin en chef (nous ajoutons, cas échéant, aux médecins de brigade) la compétence de choisir librement, parmi tous les médecins placés sous leurs ordres, les plus capables pour ces postes et de remplacer ceux qui ne sont pas à la hauteur de cette tâche ; enfin, il faut qu'on puisse suivant les événements survenus, répartir aux ambulances un plus grand nombre de médecins. »

D'accord avec ce qui précède nous disons que la répartition des médecins entre les corps offre de graves inconvénients.

Le médecin de corps se gêne facilement dans ce service rempli de formalités et de détails, nécessaires, il est vrai. C'est surtout le service d'hôpital qui lui donnera la pratique, l'exercice et l'assurance. Si les médecins doivent être commandés par leurs chefs là où ils sont de la plus grande utilité, leurs services doivent alterner entre les corps, les hôpitaux, le transport, le camp, le cantonnement, pour donner au jeune médecin toutes les qualités scientifiques et militaires désirées ; alors l'armée possédera un corps d'officiers sanitaires capables de remplir leur devoir partout.

Le Schleswig-Holstein et l'Amérique ont été les premiers états qui sont entrés dans cette voie.

D'après le projet Welti, les médecins avancent auprès des troupes jusqu'au grade de capitaine ; les capitaines les plus capables, qui à la science joignent l'énergie et le talent d'organisation, sont nommés majors dans l'état-major.

Cette proposition offre, en tout cas, une garantie bien plus grande d'obtenir les meilleurs médecins de brigade et chefs d'ambulance et d'hôpitaux, et par conséquent les médecins de division les plus capables. C'est pourquoi nous l'appuyons de toutes nos forces.

(A suivre.)

---

### NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral proposera, dit-on, dans la prochaine session de l'Assemblée fédérale de « modifier partiellement l'art. 3 de la loi sur l'instruction des officiers d'infanterie par la Confédération, du 30 janvier 1860, ainsi que les art. 43 et 44 du règlement sur les écoles militaires fédérales pour les armes spéciales, du 25 novembre 1857. Ces modifications tendraient à ce que les officiers d'infanterie et de carabiniers appelés aux écoles fédérales, ainsi que les aspirants d'infanterie et les aspirants de seconde classe des armes spéciales recevraient désormais une solde unique de 5 fr., y compris l'entretien. »

Tout en reconnaissant ce qu'il y a de hautement louable dans cette augmentation de solde, nous désirerions qu'on examinât, à cette occasion, si d'autres branches de l'organisation et du service desdites écoles ne seraient pas dignes aussi d'une révision, pour que cette institution réponde à son but, qui est de former des *officiers* et non des sous-officiers ou des soldats perfectionnés. La partie scientifique du programme général d'instruction y est, assure-t-on, extrêmement faible et sacrifiée à une prétendue *pratique*, qui serait loin de donner les résultats attendus ; cela par diverses causes trop longues à énumérer ici et que nos législateurs feraient bien d'étudier.

---

La commission chargée d'examiner les munitions fédérales dont on s'est plaint dernièrement, composée de MM. les colonels Wurstemberger et Burnand, de M. le major Schmidt et du contrôleur des poudres Bussmann s'est réunie dernièrement à Thoune. Les anciennes munitions ont été expertisées. Entre autres essais, les cartouches fabriquées en 1868 et 1869 sont toutes parties au premier choc. Celles de 1867 auraient donné  $\frac{40}{100}$  de ratés.

---

Nous apprenons à regret que M. le Dr Lehmann vient de demander, pour raison de santé, sa démission de médecin en chef de l'armée fédérale. Cette démission lui a été accordée avec remerciements pour les services distingués rendus depuis 15 ans. Le Conseil fédéral a joint l'espoir que l'honorable titulaire conservera ses fonctions jusqu'à la fin de l'année.

M. le lieutenant-colonel fédéral Emery a aussi sollicité et obtenu avec les remerciements d'usage sa démission comme instructeur provisoire de cavalerie.

Le général Sherman, le « grand marcheur » qui par sa célèbre trouée du Mississipi à l'Atlantique donna en réalité le coup de mort à la Sécession, aujourd'hui commandant en chef de l'armée des Etats-Unis, en tournée en Europe depuis cinq à six mois, n'a pas voulu regagner ses foyers sans passer quelque temps en Suisse. Il vient de parcourir nos principales vallées et de s'arrêter dans quelques-unes de nos villes. Partout sa présence a excité un vif intérêt. A Berne, où il visita M. Welti, président de la Confédération, son séjour fut l'occasion d'une charmante fête offerte par l'ambassadeur américain, M. Rublee, et d'une sérénade de la Liedertafel, à laquelle toute la population voulut s'associer. A Genève, il visita le général Dufour et reçut la visite de quelques officiers suisses, colonels Favre, Lecomte, etc., introduits par M. le consul Upton, ainsi que de M. Stämpfli. Tous ont été heureux de renouveler ou faire connaissance avec l'illustre général et de jouir de sa conversation toujours pleine de charmes et d'instructives remarques.

Puisse le général Sherman emporter de notre petite République un aussi bon souvenir que celui qu'il y laisse !

Le comité vaudois de la société militaire fédérale s'est réuni le 27 juin à Lausanne, sous la présidence de M. le colonel fédéral Burnand et avec l'adjonction de quelques officiers supérieurs, pour s'occuper de la réunion générale de 1872. Ensuite des vœux exprimés par deux récentes assemblées d'officiers, le comité a décidé que ladite réunion générale aurait lieu dans la seconde quinzaine d'août et qu'elle consisterait en une reconnaissance de deux jours à travers le Jorat et en une fête, soit séance générale avec banquet, à Lausanne, le troisième jour. Des questions importantes dans la situation actuelle ont été mises au programme de la séance, et des commissions ont aussi été désignées pour les étudier et élaborer des rapports. — Nous publierons dans notre prochain numéro diverses pièces à ce sujet.

Le Département militaire fédéral a adressé aux Cantons les circulaires suivantes :

*Berne, le 7 juin 1872.*

Le Département militaire fédéral a l'honneur de vous informer qu'ensuite du renchérissement assez considérable du prix des matières premières et de la main d'œuvre employés à la fabrication des fusils des cadets, les futures commandes de cette arme ne pourront être effectuées qu'au prix de fr. 45 par fusil, ce que nous vous prions de bien vouloir communiquer aux commissions qui s'occupent dans votre Canton de l'organisation des corps de cadets.

Nous portons en outre à votre connaissance qu'après un examen spécial de la question, nous avons adopté pour le fusil des cadets une charge de 3 grammes de poudre, avec le projectile d'ordonnance, et que cette munition est livrée par le laboratoire fédéral, à Thoune.

*Berne, le 7 juin 1872.*

Il résulte des communications qui nous ont été faites, que notre circulaire du 6 février dernier, C. n° 2/15, concernant l'équipement des soldats

du train, n'a pas été comprise d'une manière complète et que les recrues ont bien reçu les havre-sacs du train, mais que les selles du train n'ont pas été pourvues partout des passants nécessaires pour le paquetage de ces havre-sacs.

Nous invitons en conséquence les Cantons que cela concerne à ne pas se borner à pourvoir leurs soldats du train du havre-sac, mais encore à faire procéder aux petits changements qu'il est nécessaire d'apporter à la selle pour le paquetage de ces havre-sacs.

*Berne, le 7 juin 1872.*

Il n'a été possible de faire des essais un peu en grand sur la nouvelle manière de porter la carabine que dans l'école de recrues de dragons 1 qui a eu lieu cette année à Aarau, mais jusqu'à présent ces essais n'ont pas encore donné de résultats définitifs et doivent dès lors être continués.

En conséquence, le Département invite les Cantons fournissant de la cavalerie à ajourner la transformation des équipements de chevaux, que nous leur avons demandée pour les cours de répétition de l'année courante, et à suspendre toute nouvelle acquisition de matériel de ce genre jusqu'à une prochaine communication.

Les changements qui, ensuite de notre circulaire du 31 janvier 1872 c. n° 2/8 auraient déjà été faits à ces équipements, doivent être laissés dans leur état actuel.

*Berne, le 18 juin 1872.*

Nous avons l'honneur de vous informer que le prix de la carabine à répétition et celui du mousqueton de cavalerie ont été fixés comme suit, les frais de contrôle y compris :

Prix de la carabine, fr. 98 — ; prix de facture pour les cantons, 98/4 = 24 fr. 50.

Prix du mousqueton de cavalerie, fr. 72 — ; prix de facture pour les cantons, 72/4 = fr. 18.

Nous prions les autorités militaires des cantons de vouloir bien prendre note de cette communication.

*Le chef du Département militaire fédéral,  
CÉRÉSOLE.*

**Vaud.** — Dans la séance du Grand Conseil du 22 mai, M. le colonel fédéral Burnand a déposé les deux observations suivantes :

« 1° Le Département militaire est prié d'aviser aux moyens d'améliorer la position des officiers montés, en leur allouant pour leur cheval une indemnité au moins égale à celle que reçoivent les fournisseurs pour les chevaux qu'ils livrent pour le service de l'État. »

« 2° Le Département militaire est invité à faire surveiller la fourniture des cartouches qui sont vendues aux sociétés de tir et de réclamer auprès des autorités fédérales pour le cas où ces cartouches continueraient à être aussi mauvaises qu'aujourd'hui. »

En ce qui concerne la première, M. Burnand fait remarquer qu'un officier monté ne reçoit que 2 fr. 50 c. par jour comme indemnité pour son cheval, tandis que les fournisseurs de chevaux de trait reçoivent 4 fr. 80. Cette différence n'est pas juste, et il suffit de la signaler pour faire comprendre qu'elle doit disparaître.

Quant à la seconde, M. Burnand la dépose à la suite de nombreuses plaintes qui lui sont parvenues de diverses sociétés de tir. « Les munitions livrées à ces sociétés sont très mauvaises. Parmi les paquets de cartouches livrés dernièrement, il en est qui portent la date du 30 novembre 1871. Ou bien ces paquets renferment des rossignols, ou bien les munitions fabriquées à la date qu'ils portent ne valent rien. Des rapports que j'ai eu en mains disent que l'on peut attribuer à la mauvaise qualité des cartouches l'infériorité des résultats du tir relativement aux années précédentes. J'ai pu constater moi-même que beaucoup de ces cartouches éclatent. Il importe donc que le Conseil d'Etat fasse une observation très sévère à l'autorité fédérale sur ce point. »

Les deux observations déposées par M. Burnand ont été jointes à celles de la commission et renvoyées au Conseil d'Etat.

— Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 27 février 1872, M. *Aymon de Gingins*, colonel fédéral à La Sarraz, suppléant du grand juge du tribunal militaire cantonal, en remplacement de M. le colonel *Veillard*, décédé, pour le cas prévu au § 2 de l'article 53 de la loi sur la justice pénale militaire.

Le 6 mars, MM. *Jean-Frédéric Cavat*, à Croy, lieutenant aide-major du 9<sup>e</sup> bataillon de landwehr; *Edmond de Miéville*, à Corsier, lieutenant du centre n° 3 du 26<sup>e</sup> bataillon d'élite; *Arnold Muret*, à Vevey, lieutenant du centre n° 2 du 115<sup>e</sup> bataillon R. F.; *Eugène Gambon*, à Nyon, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant des chasseurs de droite du 114<sup>e</sup> bataillon R. F.; *Eugène Martinoni*, à Rolle, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant des chasseurs de gauche du même bataillon; *John Champod*, à Montreux, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 50<sup>e</sup> bataillon d'élite; *Alfred-Henri Mellet*, à Oron, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 1 du 1<sup>er</sup> bataillon de landwehr, et *Henri-Edmond Duplan*, à Lausanne, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 1 du 10<sup>e</sup> bataillon d'élite.

Le 9, M. *Jean-Henri-Albert Chanson*, à Moiry, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 3 du 10<sup>e</sup> bataillon d'élite.

Le 16, MM. *Vincent Favre*, à Ormont-dessus, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 115<sup>e</sup> bataillon R. F.; *Louis Vincent*, à Rolle, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 2 du 8<sup>e</sup> bataillon de landwehr; *Louis Gachet*, à Bioley-Orjulaz, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 2 du 45<sup>e</sup> bataillon d'élite; *Edouard Montandon*, à Ste-Croix, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 2 du 11<sup>e</sup> bataillon de landwehr, et *Constant Jaquiéry*, à Cronay, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 3 du 112<sup>e</sup> bataillon R. F.

Le 22, MM. *Auguste de Meuron*, à Yverdon, capitaine de la batterie attelée n° 50 R. F.; *Louis Cugnet*, à Lausanne, capitaine de la compagnie de train de parc n° 80, et *Eugène de Senarclens*, à Vufflens-le-Château, capitaine de la compagnie de train de parc n° 82.

Le 23, dans le corps de l'artillerie: MM. *Paul Chappuis*, à Lausanne, lieutenant en second de la batterie attelée n° 50 R. F.; *Louis Delapraz*, à Genève, lieutenant de la compagnie de position n° 69 R. F.; *Ferdinand de Charrière*, à Lausanne, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de la batterie attelée n° 23 élite; *Th. van Muyden*, à Lausanne, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de la batterie attelée n° 51 R. F.; *Charles Gonin*, à Lausanne, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de la compagnie n° 6 de landwehr, et *Louis Rochat*, à Lausanne, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de la compagnie de landwehr n° 1.

Le 28, MM. *Henri Sommerer*, à Payerne, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de la compagnie de sapeurs du génie n° 1 de landwehr; *Charles Wolf*, à Lausanne, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de la même compagnie; *Vincent Bontems*, à Villeneuve, capitaine des chasseurs de droite du 115<sup>e</sup> bataillon R. F.; *Jacob-Louis-Auguste Bussy*, à Crissier, lieutenant des chasseurs de droite du 5<sup>e</sup> bataillon de landwehr; *Jean-Daniel Gédei*, à Vallamand-dessus, lieutenant du centre n° 2 du 1<sup>er</sup> bataillon de landwehr; *Marc-Henri Ruchonnet*, à St-Saphorin, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 2 du 6<sup>e</sup> bataillon de landwehr; *Jules-Louis Roy*, à Lausanne, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 1 du 45<sup>e</sup> bataillon d'élite, et *Emile Bardel*, à Yverdon, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 4 du 10<sup>e</sup> bataillon d'élite.

Le 2 avril, MM. *Henri Massy*, au Chenit, commandant du bataillon d'élite n° 50; *Charles Savary*, à Lausanne, commandant du bataillon de landwehr n° 12; *Henri Rossy*, à Lachaux, commandant du bataillon de landwehr n° 9, et *John Magnin*, à Montricher, commandant du bataillon de landwehr n° 10.

Le 9, MM. *Adrien Reymond*, à Aclens, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers n° 3 d'élite; *Charles Bcrtholet*, à Rougemont, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant des chasseurs de droite du 4<sup>e</sup> bataillon de landwehr; *Alfred Schory*, à Montreux, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 1 du même bataillon; *Jean Saussaz*, à Gryon, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 1 du 115<sup>e</sup> bataillon R. F.; *Gustave Bourgeois*, à Bex, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 4 du 45<sup>e</sup> bataillon d'élite; *Albert de Haller*, à la Tour-de-Peilz, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 3 du 46<sup>e</sup> bataillon d'élite; *Aimé Marion*, à Mollondins, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 1 du 50<sup>e</sup> bataillon d'élite; *Louis Dufour*, à Charnex, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 1 du 70<sup>e</sup> bataillon d'élite; *Louis-Félix Jaccard*, à Ste-Croix, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 3 du 26<sup>e</sup> bataillon d'élite; *Emile Favre*, à Thierrens, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 4 du même bataillon, et *Jean-Samuel Porchet*, à Corcelles-le-Jorat, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 2 du 46<sup>e</sup> bataillon d'élite.

Le 15, MM. *Gustave-Edouard Roulet*, à Missy, lieutenant des chasseurs de gauche du 1<sup>er</sup> bataillon de landwehr, et *Gustave Masson*, à Morges, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 1 du bataillon 111 R. F.

Le 20, MM. *Jules Burnier*, à Bière, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers de landwehr n° 2; *Charles Knebel*, à La Sarraz, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers de landwehr n° 4; *François-Ls Favre*, à Thierrens, major du 10<sup>e</sup> bataillon d'élite; *Charles Carrard*, à Lausanne, major du 45<sup>e</sup> bataillon d'élite; *Henri Gex*, à Aigle, capitaine des chasseurs de gauche du 4<sup>e</sup> bataillon de landwehr; *Alphonse Milliquet*, à Pully, capitaine du centre n° 2 du 70<sup>e</sup> bataillon d'élite; *Benjamin Bercier*, à Ollon, capitaine du centre n° 2 du 115<sup>e</sup> bataillon R. F.; *Marc-Henri Terry*, à St-Georges, capitaine du centre n° 2 du 8<sup>e</sup> bataillon de landwehr; *Ami Chessex*, à Montreux, lieutenant des chasseurs de gauche

du 10<sup>e</sup> bataillon d'élite; Gustave *Butticaz*, au Treytorrens (Puidoux), lieutenant du centre n° 1 du 5<sup>e</sup> bataillon de landwehr, et Godefroi *Ecoffey*, à Cossonay, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 4 du 111<sup>e</sup> bataillon R. F.

Le 23, MM. César *Jomini*, à Payerne, lieutenant du centre n° 1 du 112<sup>e</sup> bataillon R. F.; Frédéric *Willommet*, à Payerne, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant des chasseurs de droite du 1<sup>er</sup> bataillon de landwehr; Eugène *Page*, à Moudon, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant des chasseurs de droite du 2<sup>e</sup> bataillon de landwehr, et Julien *Jaccoud*, à Vallamand-dessus, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 1 du 112<sup>e</sup> bataillon R. F.

Le 24, M. Adolphe *Jordan*, à Granges, aide-major du 10<sup>e</sup> bataillon d'élite, avec grade de lieutenant.

Le 26, MM. Emile *Rapin*, à Payerne, aide-major du 1<sup>er</sup> bataillon de landwehr, au grade de capitaine, et Gustave *Mabille*, à Yverdon, capitaine des chasseurs de gauche du bataillon de landwehr n° 11.

Le 1<sup>er</sup> mai, MM. Gustave *Delapraz*, à Villeneuve, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant aux carabiniers n° 5 d'élite; Auguste *Warnery*, à St-Prex, aide-major du 7<sup>e</sup> bataillon de landwehr, au grade de capitaine; Vincent *Favre*, à Ormont-dessus, lieutenant du centre n° 2 du 50<sup>e</sup> bataillon d'élite; Henri *Bertholet*, à Villeneuve, lieutenant du centre n° 2 du 5<sup>e</sup> bataillon de landwehr; Auguste *Corboz*, à Epresses, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant des chasseurs de droite du 45<sup>e</sup> bataillon d'élite; Eugène *Mayor*, à Montreux, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant des chasseurs de droite du 26<sup>e</sup> bataillon d'élite; Charles *Nicollrat*, à Bex, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 10<sup>e</sup> bataillon d'élite; M. Frédéric *Savioz*, à Aigle, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 4 du 45<sup>e</sup> bataillon d'élite; Jules *Petter*, à Aigle, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 2 du 50<sup>e</sup> bataillon d'élite; Charles *Durand*, à Vevey, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 1 du 70<sup>e</sup> bataillon d'élite; Louis *Morerod*, à Yvorne, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 1 du bataillon 113 R. F., et Louis *Derameru*, à Aigle, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 2 du bataillon 113 R. F.

Le 8, MM. Henri *Chappuis*, à Rivaz, capitaine du centre n° 4 du bataillon 113 R. F.; Constant *Corboz*, à Epresses, lieutenant aide-major du 45<sup>e</sup> bataillon d'élite; Henri *Bron*, à Puidoux, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 4 du bataillon 113 R. F., et Jaques *Milliquet*, à Pully, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 4 du 46<sup>e</sup> bataillon d'élite.

Le 11, M. Jean-Louis *Nerfin*, à Founex, capitaine du centre n° 2 du 8<sup>e</sup> bataillon de landwehr.

Le 15, M. Jean-Louis *Jaccoud*, à Sugnens, capitaine du centre n° 1 du 11<sup>e</sup> bataillon de landwehr.

Le 17, MM. Arthur *Ducret*, à Lausanne, lieutenant des chasseurs de gauche du 26<sup>e</sup> bataillon d'élite, et Edouard *van Muyden*, à Founex, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du centre n° 1 du même bataillon.

Le 1<sup>er</sup> juin, MM. Frédéric *Wild*, à Morges, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant des chasseurs de droite du 46<sup>e</sup> bataillon d'élite, et Gustave *Stouky*, à Begnins, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de la même compagnie.

Le 11, MM. Constant *Corboz*, à Epresses, aide-major du 45<sup>e</sup> bataillon d'élite, au grade de capitaine; Auguste *Butticaz*, au Treytorrens, lieutenant du centre n° 5 du bataillon n° 113 R. F.; Adrien *Colomb*, à St-Prex, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 5 du 70<sup>e</sup> bataillon d'élite; Emile *Eperon*, à Allaman, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 2 du 7<sup>e</sup> bataillon de landwehr, et Marc-Louis *Rappaz*, à Trélex, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant du centre n° 1 du 8<sup>e</sup> bataillon de landwehr.

M. François *Forestier*, à Cully, capitaine quartier-maître du bataillon n° 113 R. F.

Le 18, M. Jules-Ferdinand *Hermenjat*, à La Rippe, lieutenant des chasseurs de gauche du 45<sup>e</sup> bataillon d'élite.

---

**Erratum.** Dans notre dernier numéro, page 288, rubrique **Genève**, lire que M. le lieutenant Weibel a été nommé capitaine non dans la compagnie du parc L. 66, mais dans la compagnie n° 4 du 66<sup>e</sup> B. L., sapeurs-pompier.

---

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix: Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, lieutenant-colonel fédéral d'artillerie; Ch. BOICEAU, capitaine fédéral. — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.